

Le certificat de non contre indication à la pratique du Char à Voile

Avant propos :

Le char à voile est un sport qui se pratique en milieu naturel mais néanmoins défavorable : le pilote est habillé d'une combinaison étanche, il évolue sur le sable avec du vent, de l'eau de mer, parfois de l'eau de pluie ou les deux, dans une position inconfortable avec un casque sur un engin tubulaire ou à l'intérieur d'une coque.

En dehors des risques liés à la pratique (chute, collision..), quelques éléments mécaniques présentent aussi un certain danger : la bôme, le palonnier, l'écoute, les lignes des ailes ou le frottement des barres en classe 8. Ils nécessitent certaines précautions : le port d'un casque (obligatoire), de chaussures (obligatoires), de gants (conseillés), de lunettes de protection (fortement conseillées). Le pilote doit aussi se protéger de l'eau et du froid par une combinaison qui l'isole, certes, mais fait aussi office de « sauna » entraînant déshydratation et augmentation de la fréquence cardiaque.

Recommandations médicales de la Fédération Française de Char à Voile

Les Contre Indications absolues :

1. Acuité visuelle de loin : (testée avec correction s'il y a lieu) il y a incompatibilité si l'acuité visuelle est inférieure à 7/10 pour l'œil le meilleur et à 5/10 pour l'œil le moins bon. (compétition)
2. Angor, traitement anti coagulant, pace maker, défibrillateur
3. Epilepsie : si crise récente ou en l'absence d'EEG
4. Grossesse

Les Contre Indications relatives :

1. La vaccination anti tétanique à jour (datant de moins de dix ans) doit être exigée.
2. Une acuité visuelle corrigée inférieure à 10/10 des deux yeux pour le loisir. le certificat devra toutefois préciser l'obligation de correction optique.
3. Les lentilles cornéennes sont autorisées mais une paire de lunettes est obligatoire
4. Une vision anormale des couleurs
5. La présence d'un nystagmus. (examen ophtalmo)
6. Le diabète insulino dépendant si HbA1C > à 7,5 %. Le diabète est soumis à une demande d'AUT (insuline)
7. Tout déficit moteur
8. Une intervention chirurgicale récente
9. Une pathologie de croissance
10. Un antécédent familial de mort subite : l'ECG de repos est obligatoire
11. L'épilepsie si pas de crise depuis deux ans et EEG normal
12. La prise de drogues à effets secondaires sur la vigilance.

Toute prise régulière de médicaments nécessaires à la santé du pilote mais qui entre dans le domaine des substances illicites ou dopantes est soumise à une demande d'Autorisation d'Usage à des Fins Thérapeutiques (AUT) à adresser à l'AFLD et au médecin fédéral . Le simple certificat médical ne suffit pas.